

C A N A D A
DISTRICT DE QUÉBEC
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et d'insolvabilité)

No cour : 700-11-013149-127
No dossier : 41-1598918

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

9135-2310 QUÉBEC INC.

Débitrice

et

RSM RICHTER INC.

Syndic - requérant

et

SURINTENDANT DES FAILLITES

**REQUÊTE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DE DÉLAI
POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION
(Article 50.4 (9) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, L.R.C. 1985 c. B-3)**

**À L'UN DES HONORABLES JUGES OU AU REGISTRAIRE DE LA COUR SUPÉRIEURE,
SIÉGEANT EN MATIÈRE DE FAILLITE ET D'INSOLVABILITÉ, DANS ET POUR LE
DISTRICT DE TERREBONNE, LE SYNDIC-REQUÉRANT, EXPOSE CE QUI SUIT :**

1. Le 6 mars 2012, la débitrice a déposé un *Avis d'intention de faire une proposition* conformément aux dispositions de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité* (ci-après citée « L.F.I. »), tel qu'il appert au dossier de la Cour;
2. RSM Richter Inc. a été nommé syndic audit avis d'intention, tel qu'il appert au dossier de la Cour;
3. Dans les dix (10) jours suivant le dépôt de son avis d'intention, le débiteur a produit auprès du Surintendant des faillites, les documents requis conformément à l'article 50.4 (2) L.F.I., tel qu'il appert desdits documents communiqués en liasse comme pièce **R-1**;

4. Le 5 avril 2012, le Syndic-Requérant a demandé un délai additionnel pour le dépôt de la proposition, délai qui fût prorogé jusqu'au 18 mai 2012;
5. Le Syndic-Requérant requiert un délai additionnel pour le dépôt d'une proposition dont l'expiration est le 18 mai 2012, et ce, pour les motifs ci-après exposés :
 - i) Le Syndic-Requérant entend vendre par appel d'offres certains des actifs détenus par la compagnie Busch Marine Inc. dont la débitrice est actionnaire, tel qu'il des documents d'appel d'offres et des relevés du Registraires des entreprises communiqués en liasse comme pièce **R-2**;
 - ii) Les profits découlant de cette vente permettront à la débitrice de formuler une proposition à ses créanciers;
 - iii) Les soumissionnaires avaient jusqu'au 3 mai 2012 à midi afin de déposer leurs offres, aucune offre formelle n'a été déposée mais des discussions sont en cours avec des acheteurs potentiels;
 - iv) Par conséquent, le Syndic-Requérant nécessite un délai supplémentaire afin de compléter ses négociations et effectuer les recommandations appropriées;
6. Le Syndic-Requérant est d'avis que si un délai additionnel est accordé à la débitrice, cette dernière pourra vraisemblablement faire une proposition viable à ses créanciers;
7. C'est pourquoi le Syndic-Requérant requiert qu'un délai additionnel de quarante-cinq (45) jours soit accordé à la débitrice;
8. Le Syndic-Requérant soumet également que la débitrice:
 - a) a agi et qu'il continue d'agir de bonne foi et avec toute la diligence voulue;
 - b) sera vraisemblablement en mesure de faire une proposition viable à ses créanciers si la requête est accueillie;
 - c) aucun préjudice ne sera causé aux créanciers de la débitrice si la prorogation demandée est accordée.
9. Le Syndic-Requérant produit au soutien des présentes l'état des variations prévisionnelles de l'encaisse de la débitrice comme pièce **R-3**;

10. Les créanciers de la débitrice possédant des créances liquides ne s'opposent pas à ce que le délai demandé soit accordé;
11. Vu ce qui précède, le Syndic-Requérant demande à cette Honorable Cour d'accorder au débiteur un délai de 45 jours pour le dépôt d'une proposition à ses créanciers, soit 18 mai 2012 au 2 juillet 2012;
12. La présente requête est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA COUR :

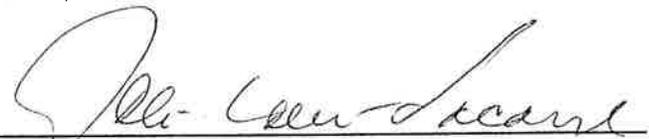
ACCUEILLIR la présente requête;

ABRÉGER les délais de signification et de production de la présente requête le cas échéant;

PROROGER de 45 jours le délai pour le dépôt d'une proposition par la débitrice à ses créanciers du 18 mai 2012 au 2 juillet 2012;

LE TOUT avec dépens contre la masse.

Montréal, le 4 mai 2012


Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la débitrice

COPIE CONFORME
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

C A N A D A
DISTRICT DE QUÉBEC
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et insolvabilité)

No cour : 700-11-013149-127
No dossier : 41-1598918

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

9135-2310 QUÉBEC INC.

Débitrice

et
RSM RICHTER INC.

Syndic- requérant

et
SURINTENDANT DES FAILLITES

AFFIDAVIT

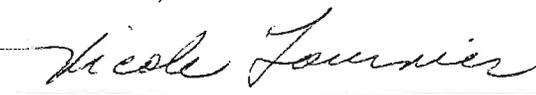
Je, soussigné, Gilles Robillard, CA, CIRP, syndic, domicilié et résidant pour les fins des présentes au 2, Place Alexis Nihon, bureau 1820, 3500, boul. de Maisonneuve Ouest, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H3Z 3C2, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le représentant du Syndic-Requérant en la présente instance;
2. Tous les faits allégués à la présente *requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition* et au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ :



Affirmé solennellement devant moi
à Montréal, ce 4 mai 2012



Commissaire à l'assermentation

COPIE CONFORME



Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.



C A N A D A
DISTRICT DE QUÉBEC
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite et insolvabilité)

No cour : 700-11-013149-127
No dossier : 41-1598918

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

9135-2310 QUÉBEC INC.

Débitrice

et
RSM RICHTER INC.

Syndic- requérant

et
SURINTENDANT DES FAILLITES

AVIS DE PRÉSENTATION

À : **Surintendant des Faillites**
5, Place Ville-Marie, bureau 800
Montréal, Québec, H3B 2G2

PRENEZ AVIS que la présente *requête en vue d'obtenir une prorogation de délai pour le dépôt d'une proposition* sera présentée pour décision au Registraire de la Cour Supérieure du district de Terrebonne, salle B 1.07 le 10 mai 2012 à 9 h, ou aussitôt que Conseil pourra être entendu, au Palais de Justice de Saint-Jérôme, sis au 25, rue de Martigny Ouest, à Saint-Jérôme.

Montréal, le 4 mai 2012

COPIE CONFORME

Joli-Cœur Lacasse
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

Joli-Cœur Lacasse
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Procuréurs de la débitrice

C A N A D A
DISTRICT DE QUÉBEC
Division no : 18-TERREBONNE

COUR SUPÉRIEURE

No cour : 700-11-013149-127
No dossier : 41-1598918

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE
FAIRE UNE PROPOSITION DE :**

9135-2310 QUÉBEC INC.

Débitrice

et
RSM RICHTER INC.

Syndic- requérant

et
SURINTENDANT DES FAILLITES

INVENTAIRE DES PIÈCES

- PIÈCE R-1 :** En liasse, documents requis conformément à l'article 50.4 (2) L.F.I.
- PIÈCE R-2 :** En liasse, documents d'appel d'offres et des relevés du Registraires des entreprises
- PIÈCE R-3 :** État des variations prévisionnelles de l'encaisse de la débitrice

Montréal, le 4 mai 2012

COPIE CONFORME
Joli-Cœur Lacasse
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.

Joli-Cœur Lacasse
Joli-Cœur Lacasse S.E.N.C.R.L.
Procureurs de la débitrice